

SEANCE DU 18 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un

Et le dix-huit mai à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Michel FEL, Maire

Présents : Michel FEL, François LABRUNIE, Pascal DELTORT, Magali LACALMONTIE, Jean-Jacques CRAPET, Elodie BARRES, Bernadette BLANC, Hervé COUDON, Maryline CROS, Marie-Line HALLEUR, Laetitia LACOSTE, Héléne LAGARDE, Lydia LAGARDE, Georges RODRIGUES, Michel TRONCHE

Secrétaire de séance : Jean-Jacques CRAPET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 16/03/2021
- Organisation des élections
- Point sur les travaux de rénovation de la salle polyvalente
- Syndicat Départemental d'Energies : point sur des travaux d'enfouissement
- Questions diverses

Le procès-verbal du 16/03/2021 est adopté

OBJET DE LA DELIBERATION : ACQUISITION DE PETIT MATERIEL POUR LA CANTINE SCOLAIRE **N° 2021-19**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler du matériel usagé à la cantine scolaire.

Après avoir pris connaissance des devis et en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'acquisition :

- d'un cutter / coupe légumes à la SAS Henri Julien (62401 Bethune) pour la somme de 580,00 euros HT, soit 696,00 euros TTC
- de petit matériel à la SARL Le Froid C.M.B.H. (15200 Mauriac) pour la somme de 1 929,45 euros HT, soit 2 310,00 euros TTC.

Ces dépenses seront imputées à l'opération 13 article 2188 de la section d'investissement.

OBJET DE LA DELIBERATION : ETUDE GEOTECHNIQUE LOTISSEMENT DES NOISETIERS **N° 2021-20**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une étude géotechnique s'impose pour la vente des terrains non bâtis, constructibles, situés dans une zone à risque de sols argileux.

Cette mesure concerne 3 parcelles du lotissement des noisetiers.

Il propose de confier cette mission à la SARL GETUDE (12700 Capdenac-gare).

Le montant de la dépense à prévoir s'élève à 1 190,00 euros HT, soit 1 428,00 euros TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Organisation des élections : à titre dérogatoire, le bureau de vote sera déplacé dans le hall de l'école.

Travaux salle polyvalente : suite aux difficultés d'approvisionnement en matériaux pour les entreprises, le chantier pourrait prendre du retard.

Point sur les travaux d'enfouissement de réseaux à La Prade, Les Tuileries et Pierrefiche.

Ramassage des ordures ménagères : le camion est obligé de faire demi-tour au village de Ferrières, le pont SNCF ne permettant pas le passage. Le container pourrait être déplacé.

François LABRUNIE, Laetitia LACOSTE, Hervé COUDON et Michel TRONCHE vont finaliser le travail d'adressage.

Le Maire,

Les membres du conseil municipal,